

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 966

23 avril 2013

SOMMAIRE

ABOM Invest S.A.	46360	HWB Consulting & Real Estate S.à r.l. ...	46367
Aladdin S.à r.l.	46360	International Assets Finance S.à r. l.	46364
Alfa Treasury Services S.A.	46335	Isle Lux S.à r.l.	46367
Alfilux Partners	46360	JS I.P. Holding Co.	46368
Cardif Lux Vie	46356	Lombard Odier Gateway	46322
Cathos Holding	46342	Lux-Index US.	46356
Centrum Leto S.A.	46342	Lux-Pension	46356
Chester Luxembourg 1 S.A.	46338	Marli Invest S.A.	46363
Companies & Trusts Promotion S.A.	46330	McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.	46363
Corporate Services Europe S.A.	46335	46363
Cref S.A.	46338	MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP	46342
Crown of Bakem S.A.	46368	46342
CTP, Companies & Trusts Promotion S.à	46330	Melaleuca S.à r.l.	46362
r.l.	46330	MRE-1BE	46366
Ecoenergo S.A.	46361	München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung B S.à	46356
Edjar International Inc., Luxembourg	46361	r.l.	46356
Branch	46361	Mylan Luxembourg L1 SCS	46363
EG Management S.A.	46367	Naftex S.A.	46361
Ersel Sicav	46361	Nekia Corporation Sàrl	46341
Eudora Holdco S.à r.l.	46335	Neuheim Lux Group Holding V	46360
European Sporting Rights S.à r.l.	46338	Newport Ventures S.A.	46341
Européenne de Participations Financières	46326	NIJE	46341
et Industrielles	46326	Oceanys S.à r.l.	46357
Fact Invest	46364	Oscar	46357
FB Management S.A.	46366	Pains & Tradition S.à r.l.	46362
Fersach S.A.	46364	Retail Investments Sàrl	46357
Flexible Five SICAV-SIF	46365	Salon CLAUDE S.à.r.l.	46362
Fondation A.P.E.M.H.	46330	Siella S.A.	46335
Groupe Azur S.A.	46365	Sunny Side Up S.A.	46362
HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l.	46367	Takko Luxembourg	46327
HTC Luxembourg S.à r.l.	46365	Takko S.à r.l.	46327
HWB Accounting S.à r.l.	46367	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	46322

Lombard Odier Gateway, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 163.745.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013033039/11.

(130040773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 828.228,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.092.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of the month of February.
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

VIP I Nominees Limited (as nominee for and on behalf of VIP I A LP, VIP I B LP, VIP I C LP, VIP I A (Side Fund) LP, VIP I B (Side Fund) LP, VIP I C (Side Fund) LP, VIP I Co Investment LP together "the Vitruvian Investment Partnership I") (the "Sole Shareholder"), a private limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 105 Wigmore Street London W1U 1QY, United-Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6403229, represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 18 February 2013 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the six hundred sixty-nine thousand five hundred fifty (669,550) shares in issue in Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 and incorporated on 2 April 2008 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1269 on 24 May 2008. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 20 July 2012 by deed of Maître Edouard Delosch, prenamed, published in the Mémorial, number 2142 on 29 August 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-eight Euro (EUR 158,678.-) from currently six hundred sixty-nine thousand five hundred fifty Euro (EUR 669,550.-) to eight hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 828,228.-) by the creation and issuance of one hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-eight (158,678) new class I shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-), subscription and payment by the Sole Shareholder of the subscription price of one hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-eight Euro (EUR 158,678.-) out of the share premium of the Company and allocation of the aggregate nominal amount to the share capital of the Company;

2. consequential amendment of the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of eight hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 828,228.-) divided into:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares,

(ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares,

(iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Shares,

(iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares divided into ten thousand (10,000) B(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)junior Shares (collectively the "B(Inc) Shares")

(v) twelve thousand five hundred (12,500) Class WG Shares divided into ten thousand (10,000) WG(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) WG(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) WG(Inc)junior Shares (collectively the "WG(Inc) Shares"),

(vi) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares divided into ten thousand (10,000) D(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) D(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) D(Inc)junior Shares (collectively the "D(Inc) Shares"),

(vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class T Shares divided into ten thousand (10,000) T(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)junior Shares (collectively the "T(Inc) Shares"),

(viii) one hundred sixty thousand five hundred and fifty (160,550) Class F Shares divided into one hundred fifty-eight thousand and fifty (158,050) F(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) F(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) F(Inc)junior Shares (collectively the "F(Inc) Shares"),

(ix) twelve thousand five hundred (12,500) Class P Shares,

(x) twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares,

(xi) three hundred seventy one thousand five hundred (371,500) Class M Shares,

(xii) one hundred seventy-one thousand one hundred seventy-eight (171,178) Class I Shares, and

(xiii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,

each with a nominal value of one euro (EUR 1.-). For the avoidance of doubt, the B(Cap) Shares and the B(Inc) Shares are the sub-classes of the Class B Shares, the WG(Cap) Shares and the WG(Inc) Shares are the sub-classes of the Class WG Shares, the D(Cap) Shares and the D(Inc) Shares are the sub-classes of the Class D Shares, the T(Cap) Shares and the T(Inc) Shares are the sub-classes of the Class T Shares and the F(Cap) Shares and the F(Inc) Shares are the sub-classes of the Class F Shares. The B(Inc)junior Shares, the WG(Inc)junior Shares, the D(Inc)junior Shares, the T(Inc)junior Shares and the F(Inc)junior Shares are hereafter referred to as the "(Inc)junior Shares" and the B(Inc)senior Shares, the WG(Inc)senior Shares, the D(Inc)senior Shares, the T(Inc)senior Shares and the F(Inc)senior Shares are hereafter referred to as the "(Inc)senior Shares". "

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-eight Euro (EUR 158,678.-) from currently six hundred sixty-nine thousand five hundred fifty Euro (EUR 669,550.-) to eight hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 828,228.-) by the creation and issuance of one hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-eight (158,678) new class I shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-).

Thereupon, the Sole Shareholder of the Company subscribed to all the new class I shares so issued.

The total subscription price of the new class I shares of one hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-eight Euro (EUR 158,678.-) is paid out of the share premium account of the Company.

Evidence of the share premium of one hundred fifty-eight thousand six hundred seventy-eight Euro (EUR 158,678.-) for the new class I shares was shown to the undersigned notary.

The new class I shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such new class I shares to the share capital of the Company.

It is consequently resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of eight hundred twenty-eight thousand two hundred twenty-eight Euro (EUR 828,228.-) divided into:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares,

(ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares,

(iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Shares,

(iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares divided into ten thousand (10,000) B(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)junior Shares (collectively the "B(Inc) Shares")

(v) twelve thousand five hundred (12,500) Class WG Shares divided into ten thousand (10,000) WG(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) WG(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) WG(Inc)junior Shares (collectively the "WG(Inc) Shares"),

(vi) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares divided into ten thousand (10,000) D(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) D(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) D(Inc)junior Shares (collectively the "D(Inc) Shares"),

(vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class T Shares divided into ten thousand (10,000) T(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)junior Shares (collectively the "T(Inc) Shares"),

(viii) one hundred sixty thousand five hundred and fifty (160,550) Class F Shares divided into one hundred fifty-eight thousand and fifty (158,050) F(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) F(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) F(Inc)junior Shares (collectively the "F(Inc) Shares"),

(ix) twelve thousand five hundred (12,500) Class P Shares,

(x) twelve thousand five hundred (12,500) Class H Shares,

(xi) three hundred seventy one thousand five hundred (371,500) Class M Shares,

(xii) one hundred seventy-one thousand one hundred seventy-eight (171,178) Class I Shares, and

(xiii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,

each with a nominal value of one euro (EUR 1.-). For the avoidance of doubt, the B(Cap) Shares and the B(Inc) Shares are the sub-classes of the Class B Shares, the WG(Cap) Shares and the WG(Inc) Shares are the sub-classes of the Class WG Shares, the D(Cap) Shares and the D(Inc) Shares are the sub-classes of the Class D Shares, the T(Cap) Shares and the T(Inc) Shares are the sub-classes of the Class T Shares and the F(Cap) Shares and the F(Inc) Shares are the sub-classes of the Class F Shares. The B(Inc)junior Shares, the WG(Inc)junior Shares, the D(Inc)junior Shares, the T(Inc)junior Shares and the F(Inc)junior Shares are hereafter referred to as the "(Inc)junior Shares" and the B(Inc)senior Shares, the WG(Inc)senior Shares, the D(Inc)senior Shares, the T(Inc)senior Shares and the F(Inc)senior Shares are hereafter referred to as the "(Inc)senior Shares".

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital reclassification at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de février.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu

VIP I Nominees Limited (en tant que représentant et pour compte de VIP I A LP, VIP I B LP, VIP I C LP, VIP I A (Side Fund) LP, VIP I B (Side Fund) LP, VIP I C (Side Fund) LP, VIP I Co Investment LP, collectivement «Vitruvian Investment Partnership I») (l'«Associé Unique»), une private limited company constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 6403229, représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 18 février 2013 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des six cent soixante-neuf mille cinq cent cinquante (669.550) parts sociales émises dans Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, constituée le 2 avril 2008 par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1269 le 24 mai 2008. Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 juillet 2012 par acte de Maître Edouard Delosch, précité, publié au Mémorial, numéro 2142 le 29 août 2012.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 158.678,-) d'un montant actuel de soixante-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 669.550,-) à huit cent vingt-huit mille deux cent vingt-huit euros (EUR 828.228,-) par la création et l'émission de cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-huit (158.678) nouvelles parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (EUR 1,-), souscription et paiement par l'Associé Unique du prix de souscription de cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 158.678,-) à partir de la prime d'émission de la Société et allocation du montant nominal total des nouvelles actions de classe I au capital social de la Société;

2. modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de huit cent vingt-huit mille deux cent vingt-huit euros (EUR 828.228,-) divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD,
- (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C,
- (iii) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Classe L,
- (iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales B(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales B(Inc)»),
- (v) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe WG divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales WG(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales WG(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales WG(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales WG(Inc)»),
- (vi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales D(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts sociales D(inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales D(inc) junior (ensemble les «Parts Sociales D(Inc)»),
- (vii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe T divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales T(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales T(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales T(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales T(Inc)»),
- (viii) cent soixante mille cinq cent cinquante euros (€160.550) Parts Sociales de Classe F divisées en cent cinquante-huit mille cinquante (158.050) Parts Sociales F(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales F(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales F(Inc)junior (ensemble les «Parts Sociales F(Inc)»),
- (ix) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe P,
- (x) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe H,
- (xi) trois cent soixante et onze mille cinq cent (371.500) Parts Sociales de Classe M, et
- (xii) cent soixante et onze mille cent soixante-dix-huit (171.178) Parts Sociales de Classe I, et
- (xiii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,

d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales B(Cap) et les Parts Sociales B(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales WG(Cap) et les Parts Sociales WG(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe WG, les Parts Sociales D(Cap) et les Parts Sociales D(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales T(Cap) et les Parts Sociales T(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe T et les Parts Sociales F(Cap) et les Parts Sociales F(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe F. Les parts sociales B(Inc)junior, les parts sociales WG(Inc)junior, les parts sociales D(inc)junior, les parts sociales T(Inc)junior et les parts sociales F(Inc)junior sont appelées ci-après les «Parts Sociales (Inc)junior» et les parts sociales B(Inc)senior, les parts sociales WG(Inc)senior, les parts sociales D(Inc)senior, les parts sociales T(Inc)senior et les parts sociales F(Inc)senior sont appelées ci-après «Parts Sociales (Inc)senior».)»

Sur ce l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 158.678,-) d'un montant actuel de soixante-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 669.550,-) à huit cent vingt-huit mille deux cent vingt-huit euros (EUR 828.228,-) par la création et l'émission de cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-huit (158.678) nouvelles parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (EUR 1,-).

L'Associé Unique de la Société a souscrit toutes les nouvelles parts sociales de classe I ainsi émises.

Le prix de souscription total des nouvelles parts sociales de classe I de cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 158.678,-) est payé à partir du compte de prime d'émission de la Société.

La preuve du montant de la prime d'émission de cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 158.678,-) pour les nouvelles parts sociales de classe I a été montrée au notaire soussigné.

Les nouvelles parts sociales de classe I ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des nouvelles parts sociales de classe I ainsi émises au capital social de la Société.

Partant il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de huit cent vingt-huit mille deux cent vingt-huit euros (EUR 828.228,-) divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD,
- (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C,
- (iii) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Classe L,

(iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales B(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales B(Inc)»),

(v) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe WG divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales WG(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales WG(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales WG(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales WG(Inc)»),

(vi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales D(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts sociales D(inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales D(inc) junior (ensemble les «Parts Sociales D(Inc)»),

(vii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe T divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales T(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales T(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales T(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales T(Inc)»),

(viii) cent soixante mille cinq cent cinquante (160.550) Parts Sociales de Classe F divisées en cent cinquante-huit mille cinquante (158.050) Parts Sociales F(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales F(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales F(Inc)junior (ensemble les «Parts Sociales F(Inc)»),

(ix) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe P,

(x) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe H,

(xi) trois cent soixante et onze mille cinq cent (371.500) Parts Sociales de Classe M, et

(xii) cent soixante et onze mille cent soixante-dix-huit (171.178) Parts Sociales de Classe I, et

(xiii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,

d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales B(Cap) et les Parts Sociales B(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales WG(Cap) et les Parts Sociales WG(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe WG, les Parts Sociales D(Cap) et les Parts Sociales D(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales T(Cap) et les Parts Sociales T(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe T et les Parts Sociales F(Cap) et les Parts Sociales F(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe F. Les parts sociales B(Inc)junior, les parts sociales WG(Inc)junior, les parts sociales D(inc)junior, les parts sociales T(Inc)junior et les parts sociales F(Inc)junior sont appelées ci-après les «Parts Sociales (Inc)junior» et les parts sociales B(Inc)senior, les parts sociales WG(Inc)senior, les parts sociales D(Inc)senior, les parts sociales T(Inc)senior et les parts sociales F(Inc)senior sont appelées ci-après «Parts Sociales (Inc)senior».

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 février 2013. Relation: DIE/2013/2460. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030183/259.

(130036423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Parfinindus, Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.469.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033577/11.

(130041405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

**Takko Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Takko S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.665.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-seventh day of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 157.325,

hereby represented by Aline Nassoy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Takko S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 162.665, incorporated by a deed of the notary Gérard Lecuit, dated 14 July 2011, published on 7 October 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2410, page 115641 (the "Company");

II. That the Sole Shareholder intends to take resolutions on the items of the below agenda in accordance with article 200-2 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"):

1. Change of corporate name of the Company into "Takko Luxembourg";
2. Subsequent decision to amend Article 4 of the articles of association of the Company (the "Articles");
3. Decision to add a fifth paragraph to Article 2 (Corporate Object) of the Articles in order to confirm the possibility for the Company to act as general partner and manager of partnerships, including, for the avoidance of doubt, Luxembourg law governed corporate partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions), and subsequent amendment of Article 2 of the Articles; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder waives its right to receive convening notice, declares to be aware of all the items of the above agenda and requests the notary to record the below resolutions in conformity with article 200-2 paragraph 2 of the Law.

After the foregoing statement, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate name of the Company from "Takko S.à r.l." into "Takko Luxembourg".

Second resolution

Subsequently, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Takko Luxembourg"."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to add the following fifth paragraph to Article 2 of the Articles:

"Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may also act as general partner and manager of partnerships, including, for the avoidance of doubt, Luxembourg law governed corporate partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions)."

As a result, Article 2 of the Articles shall henceforth read as follows:

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may also act as general partner and manager of partnerships, including, for the avoidance of doubt, Luxembourg law governed corporate partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions).

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

The deed having been read to the representative of the appearing party, said representative appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 157.325,

ici représentée par Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d' acter ce qui suit:

I. Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l., prénommé, est l'associé unique (l' «Associé Unique») de Takko S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 162.665, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 14 juillet 2011, publié le 7 octobre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2410, page 115641 (la «Société»).

II. Que l'Associé Unique souhaite prendre les résolutions sur les points figurant à l'ordre du jour ci-dessous en conformité avec l'article 200-2 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»):

1. Modification de la dénomination de la Société en «Takko Luxembourg»;
2. Modification subséquente de l'Article 4 des statuts de la Société (les «Statuts»);
3. Décision d'ajouter un cinquième paragraphe à l'Article 2 (Objet Social) des Statuts afin de confirmer la possibilité pour la Société d'agir en tant que gérant commandité (general partner) et gérant de sociétés en commandite (partnerships), y compris, pour éviter tout doute, de sociétés en commandite par actions luxembourgeoises, et modification subséquente de l'Article 2 des Statuts; et
4. Divers.

III. L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir une convocation, déclare être informé des points à l'ordre du jour, et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes en conformité avec l'article 2002-2 paragraphe 2 de la Loi.

Après avoir exposé ce qui précède, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier la dénomination de la Société de «Takko S.à r.l.» en «Takko Luxembourg».

Seconde résolution

En conséquence, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 4 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Takko Luxembourg".»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter le cinquième paragraphe suivant à l'Article 2 des Statuts:

"Sans prejudice de la généralité de ce qui précède, la Société peut également agir en tant que gérant commandité (general partner) et gérant de sociétés en commandite (partnerships), y compris, pour éviter tout doute, de sociétés en commandite par actions (corporate partnerships limited by shares) gouvernées par les lois luxembourgeoises."

En conséquence, l'Article 2 des Statuts se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Sans prejudice de la généralité de ce qui précède, la Société peut également agir en tant que gérant commandité (general partner) et gérant de sociétés en commandite (partnerships), y compris, pour éviter tout doute, de sociétés en commandite par actions (corporate partnerships limited by shares) gouvernées par les lois luxembourgeoises."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du present acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013030147/151.

(130036816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

**CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Companies & Trusts Promotion S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 35.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013033527/13.

(130041559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Fondation A.P.E.M.H., Fondation.

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbiérg.

R.C.S. Luxembourg G 41.

L'an deux mil douze, le deux octobre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Adrien KAYSER, retraité, né à Luxembourg, le 19 mars 1948, (No. matricule 19480319195), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4781 Petange, 14, rue Edward Steichen;
ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, administrateur délégué, demeurant à Luxembourg;
agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 septembre 2011.
2. Monsieur Roland ANEN, instituteur, né à Mamer le 18 novembre 1950, (No. matricule 19501118136), de nationalité luxembourgeoise demeurant à L-4433 Soleuvre, 3B, rue du Château;
ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;
agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 septembre 2011.
3. Monsieur Alain GASPAS, opticien, né à Esch/Alzette le 23 avril 1961 (No. matricule 19610423194), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5355 Oetrange, 15, im Medenpoull;
ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;
agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 septembre 2011.
4. Monsieur Paul KIHN, fonctionnaire de l'État, né à Dudelange le 21 avril 1944 (No. matricule 19440421132), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3232 Bettembourg, 25, rue de l'Eau;
ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;
agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 octobre 2011.
5. Monsieur Fernand HAUPERT, administrateur-délégué, né à Kleinbettingen le 24 février 1940 (No. matricule 19400224172), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1361 Luxembourg, 8, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
6. Monsieur Carlo BEAUMET, employé privé, né à Differdange le 20 août 1952 (No. matricule 19520820135), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4482 Soleuvre, 86, rue Michel Rodange;
ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;
agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 septembre 2011.
7. Monsieur Lucien BECHTOLD, secrétaire communal, né à Diekirch le 17 février 1954 (No. matricule 19540217133), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 2, am Duerf;
ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;
agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 04 octobre 2011.
8. Monsieur Raymond CECCOTTO, directeur, né à Differdange le 4 janvier 1955, (No. Matricule 19550104159), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 74, rue Zenon Bernard;
ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;
agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 octobre 2011.
9. Monsieur Erny DORNSEIFFER, retraité, né à Luxembourg le 24 août 1942 (No. matricule 19420824176), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2539 Luxembourg, 199, boulevard Charles Simonis;
ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 septembre 2011.

10. Monsieur Albert FEDERSPIEL, retraité, né à Lintgen le 1 novembre 1940 (No. Matricule 19401101015), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 158, route de Belvaux;

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 septembre 2011.

11. Monsieur Romain KRAEMER, médecin-dentiste, né à Luxembourg le 2 décembre 1949 (No. Matricule 19491202230), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1638 Senningerberg, 40, rue du Golf;

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 04 octobre 2011.

12. Monsieur André LUTGEN, avocat, né à Luxembourg le 3 mars 1948 (No. matricule 19480303213), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1371 Luxembourg, 47, Val Ste. Croix;

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 septembre 2011.

13. Monsieur Georges MERSCH, retraité, né à Diekirch le 15 février 1941 (No. Matricule 19410215171), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9221 Diekirch, 130, rue Clairefontaine;

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 septembre 2011.

14. Monsieur Marc PEIFFER, médecin, né à Luxembourg le 15 mars 1964 (No. matricule 19640315299), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2265 Luxembourg, 27, rue de la Toison d'Or

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 septembre 2011.

15. Madame Margot POENSGEN-GINTER, sans profession, née à Luxembourg le 12 décembre 1938 (No. matricule 19381212222), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4710 Pétange, 90, rue d'Athus;

ici représentée par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 septembre 2011.

16. Monsieur Jean-Marie RAUS, fonctionnaire de l'Etat, né à Luxembourg le 18 mai 1958 (No. matricule 19580518330), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 6A, rue de la Résistance;

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 septembre 2011.

17. Madame Gaby SCHAUL-FONCK, employée privée, née à Luxembourg, le 3 avril 1952, (No. Matricule 19520403364), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4973 Dippach, 102, route de Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 septembre 2012.

18. Monsieur Marc SCHMIT, ingénieur, né à Ettelbrück le 12 mai 1946 (No. Matricule 19460512193), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5446 Schengen, 2-4, Hanner der Schoul;

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 septembre 2011.

19. Madame Marianne THOLL-HOESDORFF, professeur, née à Ettelbrück le 26 janvier 1952, (No. Matricule 19520126220), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9746 Drauffelt, 21, Welzer-Strooss;

ici représentée par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 septembre 2011.

20. Monsieur François WAGENER, fonctionnaire de l'Etat, né à Troisvierges le 3 octobre 1948 (No. matricule 19481003256), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7433 Grevenknap, 7C, Maison;

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 septembre 2011.

21. Monsieur Romain WESTER, cultivateur, né à Ettelbrück le 1^{er} juin 1971 (No. Matricule 19710601294), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9837 Neidhausen, 5, lewescht Duerf;

ici représenté par Monsieur Fernand HAUPERT, directeur, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 05 septembre 2012;

lesquelles prédites procurations après avoir été paraphées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

agissant en leur qualité d'administrateurs du conseil d'administration de la fondation "FONDATION A.P.E.M.H." avec siège social à L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbiert;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section G numéro 41;

constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSLER alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 13 juin 1985, publié au Mémorial C numéro 20 du 25 janvier 1986.

modifié suivant acte reçu par le notaire Francis KESSLER alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 226 du 28 mars 2001, page 10.817.

Lesquels comparants agissant comme prédits déclarent adopter une refonte des statuts de la Fondation conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

REFONTE DES STATUTS

Art. 1^{er}. La Fondation a pour objet d'établir, de maintenir et de renforcer les contacts entre les parents et les responsables d'enfants et d'adultes mentalement handicapés et de les aider dans la lourde tâche d'éducation desdits handicapés; d'améliorer et d'étendre les conditions d'accueil, d'éducation, de formation, de réadaptation et d'intégration sociale et professionnelle des enfants et adultes mentalement handicapés. Cet objet sera notamment réalisé:

- a) par la création, la construction et la gestion d'infrastructures adaptées aux besoins spécifiques des enfants et des adultes mentalement handicapés;
- b) en favorisant l'intégration dans la société des enfants et des adultes mentalement handicapés;
- c) par la formation du personnel nécessaire à l'encadrement des handicapés mentaux;
- d) par la création et la gestion de tous services nécessaires à la formation et la réadaptation physique, morale et culturelle des handicapés mentaux;
- e) par la recherche et le maintien de contacts étroits avec les centres d'éducation, les autorités compétentes et tout autre organisme national et international s'occupant des problèmes de la déficience mentale.

La Fondation mettra plus généralement en valeur tous moyens propres à concourir aux buts définis ci-dessus, mais elle ne pourra posséder en propriété ou autrement que les immeubles nécessaires pour réaliser les objets en vue desquels elle est formée.

La Fondation pourra réaliser ses objets avec le concours et par l'intermédiaire de l'Association sans but lucratif 'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés' (A.P.E.M.H.) ou par d'autres organisations poursuivant des buts identiques.

Art. 2. La dénomination de la Fondation est: "Fondation A.P.E.M.H." appelé ci-après "Fondation".

Art. 3. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Fondation est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple délibération du Conseil d'Administration. Cette décision, rédigée par acte notarié, doit être approuvée par arrêté grand-ducal.

Art. 5. Les recettes de la Fondation consistent dans:

- a) les dons et legs, les subventions et subsides de toutes sortes que la Fondation peut recevoir dans les conditions des articles 16 et 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif
- b) les prestations sociales versées par l'Etat et les communes et par d'autres établissements publics ou privés au profit des personnes mentalement handicapées prises en charge;
- c) les intérêts et revenus généralement quelconques provenant du patrimoine tant mobilier qu'immobilier.

Art. 6. La Fondation est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un Conseil d'administration composé de sept administrateurs au moins et de vingt-six au plus, dont le directeur de la Fondation A.P.E.M.H.

La majorité des administrateurs doivent être des parents, des membres de la famille ou des personnes responsables de personnes handicapées mentales.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Adrien KAYSER, retraité, né à Luxembourg, le 19 mars 1948, (No. matricule 19480319195), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4781 Petange, 14, rue Edward Steichen;
2. Monsieur Roland ANEN, instituteur, né à Mamer le 18 novembre 1950, (No. matricule 19501118136), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4433 Soleuvre, 3B, rue du Château;
3. Monsieur Alain GASPARD, opticien, né à Esch/Alzette le 23 avril 1961 (No. matricule 19610423194), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5355 Oetrange, 15, im Medenpoull;
4. Monsieur Paul KIHN, fonctionnaire de l'Etat, né à Dudelange le 21 avril 1944 (No. matricule 19440421132), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3232 Bettembourg, 25, rue de l'Eau;
5. Monsieur Fernand HAUPERT, administrateur-délégué, né à Kleinbettingen le 24 février 1940 (No. matricule 19400224172) demeurant à L-1361 Luxembourg, 8, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
6. Monsieur Carlo BEAUMET, employé privé, né à Differdange le 20 août 1952 (No. matricule 19520820135), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4482 Soleuvre, 86, rue Michel Rodange;

7. Monsieur Lucien BECHTOLD, secrétaire communal, né à Diekirch le 17 février 1954 (No. matricule 19540217133), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 2, am Duerf;
8. Monsieur Raymond CECCOTTO, directeur, né à Differdange le 04 janvier 1955, (No. Matricule 19550104159), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 74, rue Zenon Bernard;
9. Monsieur Erny DORNSEIFFER, retraité, né à Luxembourg le 24 août 1942 (No. matricule 19420824176), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2539 Luxembourg, 199, boulevard Charles Simonis;
10. Monsieur Albert FEDERSPIEL, retraité, né à Lintgen le 1 novembre 1940 (No. Matricule 19401101015), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 153, route de Belvaux;
11. Monsieur Romain KRAEMER, médecin-dentiste, né à Luxembourg le 2 décembre 1949 (No. Matricule 19491202230), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1638 Senningerberg, 40, rue du Golf;
12. Monsieur André LUTGEN, avocat, né à Luxembourg le 3 mars 1948 (No. matricule 19480303213), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1371 Luxembourg, 47, Val Ste. Croix;
13. Monsieur Georges MERSCH, retraité, né à Diekirch le 15 février 1941 (No. Matricule 19410215171), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9221 Diekirch, 130, rue Clairefontaine;
14. Monsieur Marc PEIFFER, médecin, né à Luxembourg le 15 mars 1964 (No. matricule 19640315299), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2265 Luxembourg, 27, rue de la Toison d'Or
15. Madame Margot POENSGEN-GINTER, sans profession, née à Luxembourg le 12 décembre 1938 (No. matricule 19381212222), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4710 Pétange, 90, rue d'Athus;
16. Monsieur Jean-Marie RAUS, fonctionnaire de l'Etat, né à Luxembourg le 18 mai 1958 (No. matricule 19580518330), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 6A, rue de la Résistance;
17. Madame Gaby SCHAUL-FONCK, employée privée, née à Luxembourg, le 03 avril 1952, (No. Matricule 19520403xxx), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4973 Dippach, 102, route de Luxembourg;
18. Monsieur Marc SCHMIT, ingénieur, né à Ettelbrück le 12 mai 1946 (No. Matricule 19460512193), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5446 Schengen, 2-4, Hanner der Schoul;
19. Madame Marianne THOLL-HOESDORFF, professeur, née à Ettelbrück le 26 janvier 1952, (No. Matricule 19520126220), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9746 Drauffelt, 21, Welzer-Strooss;
20. Monsieur François WAGENER, fonctionnaire de l'Etat, né à Troisvierges le 3 octobre 1948 (No. matricule 19481003256), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7433 Grevenknap, 7C, Maison;
21. Monsieur Romain WESTER, cultivateur, né à Ettelbrück le 1 juin 1971 (No. Matricule 19710601294), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9837 Neidhausen, 5, lewescht Duerf.

Art. 7. Le Conseil d'Administration nomme un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

Art. 8. L'admission et la révocation d'administrateurs se fait par vote secret à la majorité des trois quarts des membres du conseil. Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans.

Leur mandat finira de plein droit lorsqu'ils auront atteint l'âge de 75 ans révolus.

Le mandat des administrateurs peut à tout moment être retiré et confié à une autre personne physique, dans les conditions de l'alinéa 1.

Les administrateurs peuvent se retirer du conseil d'administration en donnant leur démission par lettre recommandée adressée au président du conseil d'administration de la Fondation A.P.E.M.H.

En cas de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera pourvu à son remplacement par le conseil d'administration.

Art. 9. Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration se réunit pour la discussion et l'approbation des rapports d'activités, des budgets et comptes de la Fondation.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de la Fondation et sa représentation dans les actes judiciaires et extra-judiciaires. Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de la Fondation, contracter des emprunts et accepter tous les legs et dons sous réserve des autorisations prévues par la loi. Les pouvoirs énumérés ci-devant sont énonciatifs et non limitatifs.

Le conseil d'administration peut donner délégation à un ou plusieurs administrateurs et/ou à des tiers pour la seule gestion journalière des affaires de la Fondation, à l'exclusion de tous autres pouvoirs.

Art. 11. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de cinq membres aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux réunions du Conseil. Le même administrateur ne peut toutefois représenter qu'un seul de ses collègues. Pareil mandat n'est valable que pour une seule réunion et doit être écrit.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés, sans préjudice des dispositions des articles 8 et 14.

Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux administrateurs au moins et par ceux des votants qui le désirent. Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiées conformes et signés par le Président ou par deux administrateurs. Sur décision préalable du Conseil d'Administration tous les actes doivent, pour engager valablement la Fondation être signés par le Président ou le secrétaire ou le trésorier ou le directeur ou par deux administrateurs sans que ceux-ci aient à justifier vis-à-vis des tiers d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de la Fondation seule.

Art. 12. Le Conseil d'Administration désignera un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé auprès de l'institut des réviseurs d'entreprises du Luxembourg et leur confèrera tous les droits de surveillance et le contrôle des opérations comptables de la Fondation.

La durée du mandat du réviseur d'entreprise est fixée à une année. Il est renouvelable.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par exception, le premier exercice s'étendra du jour de la communication de l'acte constitutif au Gouvernement jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Art. 14. Les statuts ne peuvent être modifiés que par une résolution du Conseil d'Administration, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Les modifications aux statuts n'entreront en vigueur qu'après être approuvées par le Grand-Duc.

Il ne pourra jamais être porté atteinte à l'objet de la Fondation.

Art. 15. Au cas où la Fondation viendrait à être dissoute pour n'importe quelle cause, les biens qu'elle possède reviendront à la Fondation "Letzeburger Kannerduerf" avec siège à Luxembourg.

A défaut d'acceptation par cette dernière, l'actif net, après liquidation du passif, sera affecté à une autre fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 1 des statuts.

Art. 16. Peut devenir conseiller honoraire de la Fondation, toute personne nommée par le conseil d'administration de la Fondation, qui, soit peut servir l'objet de la Fondation par son expérience en la matière, en tant qu'ancien membre du conseil d'administration notamment, soit apporte une aide matérielle et/ou morale à la Fondation.

Les conseillers honoraires ont fonction consultative; ils peuvent, sur proposition préalable du conseil d'administration, participer à cet effet aux délibérations du conseil. Ils sont informés, au moins une fois par an sur la marche des affaires de la Fondation.

Résolution

Le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 28 mars 2012, d'approuver les nominations des administrateurs de la Fondation A.P.E.M.H. faites par acte sous seing privé depuis l'année 2006, de ratifier toutes les décisions qui ont été prises depuis ladite date et d'assumer la responsabilité des actes pris.

Frais

Les frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente réunion du conseil d'administration s'élèvent approximativement à MILLE EURO (1.000,- Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, le cas échéant représentés comme indiqué ci-avant, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le présent acte a été approuvé par arrêté grand-ducal conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif en date du 4 février 2013

Signé: Hauptert, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 10 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13163. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 février 2013.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2013032059/257.

(130036335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2012:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 31 mars 2012.

Pour Corporate Services Europe S.A.

Référence de publication: 2013033524/14.

(130041329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Eudora Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.936.

—
Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eudora Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013033552/11.

(130041334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Alfa Treasury Services S.A., Société Anonyme,

(anc. Siella S.A.).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.236.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighteen day of February,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of "Siella S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173236, established pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, dated November 15th, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 157 on January 22nd, 2013 (the "Company").

The meeting elects as Chairman Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

The chairman designates as Secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

The meeting designates as Scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list signed by its proxyholder, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed, ne varietur, will be registered with the deed;

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented in this extraordinary general meeting.

III. The meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting acknowledges and decides to accept the resignation of the following directors:

- Mr. Daniel Galhano, born in Moyeuvre-Grande, France, on 13th July, 1976, with professional address at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Mr. Laurent Teitgen, born in Thionville, France, on 5th January, 1979, with professional address at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Mr. Maurizio Mauceri, born in Lecco, Italy, on 1st September, 1975, with professional address at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

and to grant full and entire discharge for the performance of their mandate.

Third resolution

The meeting resolves to appoint with immediate effect Mr. Pavel Nazarian, born on July 30, 1972 in Russia, with professional address at 3 Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as sole director of the Company, for a period ending at the general meeting to be held on 2014.

Fourth resolution

The meeting acknowledges and decides to accept the resignation of Revisora S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 145505 as statutory auditor of the Company, and to grant full and entire discharge to the latter for the performance of its mandate.

Fifth resolution

The meeting acknowledges and decides to appoint PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, existing under Luxembourg law, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 65477, as the new statutory auditor of the Company, for a period ending at the general meeting to be held on 2014.

Seventh resolution

The meeting resolves to change the name of the Company from "Siella S.A." into "Alfa Treasury Services S.A.".

Fifth resolution

The meeting resolves to amend consequently the Article 1, 2nd paragraph, of the articles of association of the Company so as to read as follows:

Art. 1. 2nd paragraph. The Company shall bear the name "Alfa Treasury Services SA."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Siella S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173236, constituée par un acte de Maître Joëlle BADEN, notaire résident à Luxembourg, actant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, daté du 6 septembre 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 le 22 janvier 2013 (la «Société»).

L'assemblée a choisi comme Président Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg;

L'assemblée a désigné comme Secrétaire Mme Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg;

L'assemblée a désigné comme Scrutateur Mme Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg;

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci est montré sur la liste de présence signée par son mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration, sera enregistrée avec le présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée générale extraordinaire.

III. La présente assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée reconnaît et décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- M. Daniel Galhano, né à Moyeuve-Grande, France, le 13 juillet 1976, ayant son adresse professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Laurent Teitgen, né à Thionville, France, le 5 janvier 1979, ayant son adresse professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Maurizio Mauceri, né à Lecco, Italie, le 1^{er} septembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

et de leur donner décharge entière pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat M. Pavel Nazarian, né en Russie le 30 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, comme nouvel administrateur unique de la Société, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée reconnaît et décide d'accepter la démission de Revisora S.A., ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, enregistré au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 145505, en tant que commissaire de la Société et de lui donner décharge entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 65477, comme nouveau commissaire de la Société, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de «Siella S.A.» en «Alfa Treasury Services S.A.».

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'Article 1 paragraphe 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Paragraphe 2. La Société a comme dénomination «Alfa Treasury Services S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille trois cent Euros (EUR 1.300).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2013. Relation: EAC/2013/2439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013030127/137.

(130036097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Cref S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.660.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Administrateur unique

Référence de publication: 2013033525/13.

(130041291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Chester Luxembourg 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.552.

Extrait de la résolution écrite du conseil d'administration prise par voie de résolutions circulaires en date du 14 novembre 2012

Le 14 novembre 2012, le Conseil d'Administration de la Société CHESTER LUXEMBOURG 1 S.A. (ci-après dénommée «la Société») a pris la résolution suivante:

Les administrateurs décident d'accepter la démission de M. Peter Hamacher avec effet au 16 mai 2011 et ont résolu à l'unanimité de coopter Mme Nellie Esparza, avocate, née le 2 Février 1971 à Maracaibo (Venezuela), résidant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2013033512/16.

(130040900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

European Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.527.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 30, Warwick Street, GB-W1B 5AL London and registered with the Companies House of the United Kingdom under number 3139614,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London (United-Kingdom), on February 18th, 2013.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares being the sole shareholder ("Sole Shareholder") of "EUROPEAN SPORTING RIGHTS S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.527 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated July 7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 30th, 2006 under number 1834.

The Articles have not yet been amended since.

All the one hundred and twenty-five (125) shares of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
3. Discharge to the managers of the Company;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator:

HALSEY S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 50.984.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant discharge to the managers of the Company and release them from liability in respect of the execution of their mandate with regards to the period from January 1st, 2013 to February 19th, 2013.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, une société de droit du Royaume-Uni, avec siège social au 30, Warwick Street, GB-W1B 5AL Londres et immatriculée auprès du Companies House du Royaume-Uni sous le numéro 3139614,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privée à Londres (Royaume-Uni), en date du 18 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «EUROPEAN SPORTING RIGHTS S.à r.l.», avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.527 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 septembre 2006 sous le numéro 1834.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société («l'Assemblée»), qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
3. Décharge aux gérants de la Société;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

HALSEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.984.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société, pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 19 février 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8889. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013029787/133.

(130036265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Newport Ventures S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 76.711.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour NEWPORT VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013033772/16.

(130041325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Nekia Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.175.

—
Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 10 janvier 2011 référence L-110004659

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Nekia Corporation S.à r.l.

TMF Corporate Service S.A.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2013033766/16.

(130041542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

NIJE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.000,00.

Siège social: L-7362 Bofferdange, 16, An de Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 101.370.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033777/9.

(130041073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Centrum Leto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 136.804.

—
EXTRAIT

En date du 23 Janvier 2013, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Didier Lévêque et Virginie Grin, avec adresse professionnelle au 83 rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris VIII, en tant que membres du conseil de surveillance est renouvelé pour une durée d'un an, à compter de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013033487/13.

(130041069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Cathos Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.028.932,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 169.460.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique Santa Marcelina Inv. & Arbitrage Limited, et ce avec effet immédiat:

East Bay Street, N-7757, Nassau, Bahamas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013033484/15.

(130041521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.754.

—
STATUTES

The present DEED OF INCORPORATION (the "Deed") is passed on the seventh of March two thousand and thirteen.

THERE APPEARED:

Metric Capital Partners LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the UK companies house under number OC363489, having its registered office at 1 Angel Court, London, EC2R 7HJ.

The party to the present Deed has decided to form a cooperative company organized as a public limited liability company (société coopérative organisée comme une société anonyme) which It wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a cooperative company organized as a public limited liability company (société coopérative organisée comme une société anonyme) under the name MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio. In particular the purpose of the Company is to act and be appointed as managing general partner of one Luxembourg common limited partnership (société en commandite simple).

2.2 The Company may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a general partner or partner with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at a minimum of one hundred euro (EUR 100.-), represented by one hundred (100.-) shares without nominal value.

5.2 Upon incorporation the shares have been subscribed as follows;

Metric Capital Partners LLP has subscribed for one hundred shares (100.-).

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one (1) or several shareholders.

6.4 Shares may neither be transferred nor pledged or assigned. They may however be redeemed by the Company in accordance with Article 9 below. Moreover, the redemption proceeds thereof may be pledged.

6.5 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 8. Admission and Issuance of shares.

8.1 The board of directors of the Company is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time.

8.2 Subscription requests for shares shall be addressed to the board of directors of the Company which may accept or reject them in its absolute discretion.

8.3 The number of shares to issue in the event of a subscription will be determined by the board of directors of the Company considering the value of the shares to be issued.

8.4 Each new share subscribed may be subject to an issuance fee or a premium, determined at the sole discretion of the board of directors of the Company.

Art. 9. Resignation, Exclusion, Death and Redemption of shares.

9.1 Shareholders cease to be part of the Company through resignation, exclusion or death. In all cases, the Company will redeem their shares. Redeemed shares will be automatically cancelled and the share capital will be reduced accordingly within the limit of the share capital set forth in Article 5 above.

9.2 A shareholder may at all times resign from the Company provided it is not the sole shareholder. The resignation shall be communicated in writing.

9.3 Moreover, any shareholder may be excluded for any misconduct to be assessed by the board of directors of the Company. The exclusion is decided by the board of directors and shall be communicated in writing.

9.4 The redemption price per share shall be equal to its par value and shall be paid within a period determined by the board of directors of the Company, which shall not exceed ninety (90) business days since the determination of the redemption price, provided that the share certificates, if any, have been received by the Company,

Art. 10. Liability of the shareholders. The shareholders shall only be liable for payment to the Company of the value and, as the case be, of the issuance premium of each subscribed share. In particular, shareholders shall not be liable for the debts, liabilities and/or obligations of the Company or of any other shareholder.

C. General meetings of shareholders

Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.

11.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

11.2 If the Company has only one (1) shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 12. Convening of general meetings of shareholders.

12.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditors).

12.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one (1) or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

12.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

12.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders.

13.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Tuesday of the month of May at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

13.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and In such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person

who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

13.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

13.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

13.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

13.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

13.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

13.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 14. Quorum and Vote.

14.1 Each share entitled to one (1) vote in general meetings of shareholders.

14.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 15. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 16. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 17. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.

18.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

18.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 19. Composition and Powers of the board of directors.

19.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

19.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 20. Daily management.

20.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one (1) or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

20.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 21. Appointment, Removal and Term of office of directors.

21.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

21.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

21.3 Each director is appointed by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting.

21.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

21.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 22. Vacancy in the office of a director.

22.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

22.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 23. Convening meetings of the board of directors.

23.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

23.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

23.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 24. Conduct of meetings of the board of directors.

24.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

24.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

24.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one (1) or more, but not all of the other directors.

24.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

24.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

24.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

24.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

24.8 Where the Company comprises a single director, transactions, made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

24.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

24.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 25. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

25.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

25.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 26. Dealing with third parties.

26.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

26.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 27. Auditor(s).

27.1 The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

27.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

27.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

27.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one (1) or more independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor (s) is suppressed.

27.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 28. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 29. Annual accounts and Allocation of profits.

29.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

29.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

29.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

29.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

29.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

29.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 30. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

30.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

30.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 31. Liquidation.

31.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

31.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 32. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The one hundred (100.-) shares issued have been subscribed as follows:

- one hundred (100.-) shares have been subscribed by Metric Capital Partners LLP, aforementioned, for the price of one hundred euro (EUR 100).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of one hundred euro (EUR 100.-) is as of now available to the Company.

Executed in one (1) original in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of these articles of incorporation.

Metric Capital Partners LLP
Giovanni MIELE
Partner

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- David Scheurl, born in Tokyo on 27 June 1981, professionally residing at 20 Cusiter Street, London EC4A 1LT, United Kingdom;

- Iain Macleod, born in Glasgow on 8 August 1955, residing at 59 Cite Millewee, L-8064, Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Kathryn O'Sullivan, born in San Jose on 28 June, 1963, professionally residing at E building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following person(s) are appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

- Deloitte S.A, a public limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B67895, having its registered office at 560, rue de Neudorf, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Executed in one (1) original in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this deed of incorporation.

Metric Capital Partners LLP
Giovanni MIELE
Partner

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'acte (l' «Acte») est passé le septième jour du mois de mars deux mille treize.

ENTRE:

Metric Capital Partners LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculé auprès du UK Companies House sous le numéro OC363489, ayant son siège social au 1 Angel Court, Londres, EC2R7HJ.

La partie à l'Acte a décidé de créer une société coopérative organisée comme une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société coopérative organisée comme une société coopérative organisée comme une société anonyme sous la dénomination de MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations. En particulier, l'objet de la Société est d'agir et d'être nommé comme associé gérant commandité d'une société en commandite simple luxembourgeoise.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Mûnsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un minimum de cent euros (EUR 100), représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

5.2 A la constitution les actions ont été souscrites comme suit:

Metric Capital Partners LLP a souscrit cent (100) actions.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (P) actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions, en accord avec les conditions prévues dans ces statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un (1) ou plusieurs actionnaires.

6.4 Les actions ne peuvent être ni transférées, ni mise en gage, ni cédées. Elles peuvent toutefois être rachetées par la Société selon les dispositions prévues à l'article 9 ci-après. Par ailleurs, le produit d'un tel rachat par la Société pourra être mis en gage.

6.5 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul (1) titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Art. 8. Admission, Émission d'actions et Droits de vote.

8.1 Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions intégralement libérées.

8.2 Les demandes de souscriptions pour les actions seront soumises au conseil d'administration qui pourra accepter ou rejeter ces demandes, à son entière discrétion.

8.3 Le nombre d'action à émettre en cas de souscription sera déterminé par le conseil d'administration en prenant compte de la valeur des actions à émettre.

8.4 Chaque nouvelle action souscrite pourra être grevée d'une commission d'entrée ou d'une prime d'émission fixée par le conseil d'administration à son entière discrétion.

Art. 9. Retrait, Exclusion, Décès et Rachat des actions.

9.1 En raison de leur retrait, exclusion ou décès, les actionnaires cessent de faire partie de la Société. Dans pareilles situations, la Société procédera au rachat de leurs actions. Les actions rachetées seront automatiquement annulées et le capital social de la Société sera réduit en conséquence, à condition que celui-ci ne soit en aucun cas inférieur au minimum défini à l'article 5 ci-dessus.

9.2 Un actionnaire peut quitter la Société à tout moment sous réserve qu'il ne soit pas actionnaire unique. Le retrait de l'actionnaire concerné est à communiquer par écrit.

9.3 En outre, tout actionnaire peut être exclu en raison de toute mauvaise conduite, laquelle sera appréciée par le conseil d'administration. L'exclusion est décidée par le conseil d'administration et communiquée par écrit.

9.4 Le prix de rachat par action correspondra à son pair comptable et sera payé au courant d'une période déterminée par le conseil d'administration, laquelle n'excédera pas quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables à compter de la date de détermination du prix de rachat, pour autant que les certificats d'actions, le cas échéant, aient été reçus par la Société.

Art. 10. Responsabilité des actionnaires. Les actionnaires ne sont responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission de chaque action souscrite. En particulier, la responsabilité des actionnaires ne porte pas sur les créances, engagements et/ou obligations de la Société ou de tout autre actionnaire.

C. Décisions des actionnaires

Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

11.2 Si la Société a un (1) actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 12. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

12.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

12.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un (1) ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

12.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

12.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 13. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

13.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le second mardi du mois de mai à 11 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

13.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

13.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

13.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

13.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

13.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

13.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

13.8 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Quorum et Vote.

14.1 Chaque action donne droit à une (1) voix en assemblée générale d'actionnaires.

14.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle-que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 15. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 16. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 17. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut ajourner de quatre (4) semaines une assemblée générale d'actionnaires. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 18. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

18.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

18.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 19. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

19.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

19.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Gestion journalière.

20.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un (1) ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

20.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 21. Nomination, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.

21.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

21.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

21.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

21.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

21.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement s'il nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 22. Vacance d'un poste d'administrateur.

22.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

22.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Convocation aux conseils d'administration.

23.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

23.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

23.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 24. Conduite des réunions du conseil d'administration.

24.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

24.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

24.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un (1) mandataire peut représenter un (1) ou plusieurs administrateurs sans pouvoir représenter l'intégralité.

24.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

24.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée.

24.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

24.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

24.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

24.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

24.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 25. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

25.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

25.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 26. Relations avec les tiers.

26.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

26.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance de la société

Art. 27. Commissaire aux comptes.

27.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

27.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

27.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

27.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

27.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 29. Article 27 Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

29.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

29.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

29.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

29.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

29.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

29.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 30. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

30.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

30.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation**Art. 31. Liquidation.**

31.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

31.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2014.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les cent (100,-) actions émises ont été souscrites comme suit:

- cent (100,-) actions ont été souscrites par Metric Capital Partners LLP, susmentionnée, pour un prix de cent euros (EUR 100,-).

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de cent euros (EUR 100,-) est dès à présent à la disposition de la Société.

Signé en un (1) exemplaire original à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Metric Capital Partners LLP
Giovanni MIELE
Partner

Décisions des actionnaires

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au Parc d'Activité Syrdali, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Mlinsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La(les) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) administrateur(s) pour une période de six (6) ans:

- David Scheurl, né à Tokyo le 27 juin 1981, résidant professionnellement à 20 Cusiter Street, Londres EC4A 1LT, Royaume-Uni;

- Iain Macleod, né à Glasgow le 8 août 1955, résidant au 59 Cite Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Kathryn O'Sullivan, née à San José le 26 juin 1963, résidant professionnellement au bâtiment E, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La(es) personne(s) suivante(s) est/sont nommée(s) en tant que réviseur(s) d'entreprises agréés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

- Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Signé en un (1) exemplaire original à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Metric Capital Partners LLP
Giovanni MIELE
Partner

Référence de publication: 2013033747/741.

(130041224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

I. Démission d'un administrateur

Monsieur Jean HABAY a démissionné de sa fonction d'administrateur de LUX-PENSION avec effet au 28 février 2013.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013033721/12.

(130041051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Lux-Index US., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.343.

I. Démission d'un administrateur

Monsieur Jean HABAY a démissionné de sa fonction d'administrateur de LUX-INDEX US avec effet au 28 février 2013.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013033720/12.

(130041053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.735.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Februar 2013 hat sich folgende Änderung in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Deutschland (Dortmund), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2013033762/14.

(130041456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Cardif Lux Vie, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.240.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société prises en date du 14 février 2013

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 14 février 2013 que:

- La démission de Monsieur Patrice CROCHET de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.

- Monsieur Hubert MUSSEAU, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 23-25 avenue de la Porte Neuve, a été coopté comme administrateur avec effet au 14 février 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cardif Lux Vie

Référence de publication: 2013033483/16.

(130041555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Oscar, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013033786/10.

(130040891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Oceanys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 100.840.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 28 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- OCEANYS SARL, ayant eu son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny, (RCS B 100.840)

Le même jugement a nommé juge-commissaire, Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2013033784/16.

(130041222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Retail Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.859.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of February.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Retail Investments S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing then in Luxembourg, of 15 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1 280 of 6 July 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115 859 (the "Company").

The meeting was declared open at 4.35 p.m. by Mr Thomas MORANA, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Caroline RONFORT, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Thomas MORANA prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of seventy-eight thousand euro (EUR 78,000.-) so as to reduce it from its current amount of three hundred and ninety thousand euro (EUR 390,000.-) to three hundred and twelve thousand euro (EUR 312,000.-) for the purpose and by cancellation of the three thousand one hundred and twenty (3,120) class E shares having a par value of twenty five euro (EUR 25) each, which have been repurchased by the Company on 20 February 2013.

2 To amend article 7.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of seventy-eight thousand euro (EUR 78,000.-) so as to reduce it from its current amount of three hundred and ninety thousand euro (EUR 390,000.-) to three hundred and twelve thousand euro (EUR 312,000.-) for the purpose and by cancellation of the three thousand one hundred and twenty (3,120) class E shares having a par value of twenty five euro (EUR 25) each, which have been repurchased by the Company on 20 February 2013.

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 7.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **7.1 Subscribed capital.** The Company's corporate capital is fixed at three hundred and twelve thousand euro (EUR 312,000.-) divided into twelve thousand four hundred and eighty (12,480) Shares as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHARES
Class A Shares	3,120
Class B Shares	3,120
Class C Shares	3,120
Class D Shares	3,120

All with a par value of twenty-five euro (EUR 25), each fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt février,

par-devant nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires Retail Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1 280 du 6 Juillet 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.859 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.35 heures sous la présidence de Monsieur Mr Thomas MORANA, employé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Caroline RONFORT, employée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Mr Thomas MORANA prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de septante-huit mille euros (EUR 78 000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent nonante mille euros (EUR 390 000,-) à trois cent douze mille euros (EUR 312 000,-) en vue de et par annulation de trois mille cent vingt (3 120) actions de catégorie E ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui ont été rachetées par la Société le 20 février 2013.

2 Modification de l'article 7.1 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé, avec effet immédiat, de réduire le capital social de la Société d'un montant de septante-huit mille euros (EUR 78 000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent nonante mille euros (EUR 390 000,-) à trois cent douze mille euros (EUR 312 000,-) en vue de et par annulation de trois mille cent vingt (3 120) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui ont été rachetées par la Société le 20 février 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 7.1 Capital souscrit et libéré.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent douze mille euros (EUR 312 000,-) divisé en douze mille quatre cent quatre-vingt (12 480) parts sociales divisé en:

Classes de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
Classe A	3,120
Classe B	3,120
Classe C	3,120
Classe D	3,120

Toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, T. MORANA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 25 février 2013. Relation: RED/2013/288. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 février 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013030083/136.

(130036770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

ABOM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 140.018.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de notre société, tenue en date du 31 décembre 2012 que:

- Décision a été prise de révoquer à la fonction d'administrateur-délégué, Monsieur Ali BOUDJELLAL demeurant au 10, rue Benoni Eustache, F-93250 Villemomble à Paris, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013034010/13.

(130041882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Alflux Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 162.706.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033992/10.

(130041916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.624.430,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

—
EXTRAIT

La société Neckermann E-Commerce Group Holdings, LLC, une limited liability company, associé de la Société, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 120813396, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Night Holdings, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mars 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013033764/21.

(130041030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013033991/10.

(130042207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Naftex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.437.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 7 mars 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2013;

- L'adresse professionnelle de Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033763/14.

(130041157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Edjar International Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.145.

Acte d'ouverture de la succursale publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 376 du 19 février 2010

Suite à la fusion de Edjar International Inc. avec Edjar Holdings Inc. en date du 17 octobre 2011, le numéro d'immatriculation au registre de commerce de Ontario de la maison mère Edjar International Inc. est le suivant: 1860883.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDJAR INTERNATIONAL INC., LUXEMBOURG BRANCH

Référence de publication: 2013034133/13.

(130041960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Ecoenergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.740.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013034132/11.

(130041908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Ersel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.017.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 Février 2013

En date du 22 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'élire Monsieur Henri Ninove, 17 Rue Jean l'Aveugle, L - 1148 Luxembourg, en qualité de président du Conseil d'Administration suite au non-renouvellement de Monsieur Antonio Scalvini à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2013.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ersel Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013034138/16.

(130042032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Salon CLAUDE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 mars 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013033841/13.

(130041148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pains & Tradition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 162.280.

En date 7 février 2013, Monsieur Nicolas Kircher, détenteur de 850 parts de la Société, a cédé 578 parts de sa participation dans la Société à Monsieur Jean Kircher.

Monsieur Jean Kircher est maintenant associé de la Société à concurrence de 5.678 parts et Monsieur Nicolas Kircher à concurrence de 272 parts.

Pour Pains et tradition S.à r.l.

Référence de publication: 2013033788/13.

(130041459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Sunny Side Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 69.018.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 20/02/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013033885/13.

(130041014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Melaleuca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.279.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 7 Mars 2013 que:

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg démissionne de son poste de Gérant de la société avec effet au 7 Mars 2013;
- Monsieur Johan van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg est nommé en remplacement de Gérant démissionnaire avec effet au 7 Mars 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Mars 2013.

Référence de publication: 2013034276/15.

(130041951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Marli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARLI INVEST S.A. S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013034282/12.

(130041777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Mylan Luxembourg L1 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.673.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 28 décembre 2012

L'assemblée générale extraordinaire de la Société;

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 décembre 2012;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Mylan Luxembourg L1 SCS

En liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013034279/21.

(130041722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.667,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.254.

L'associé McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., enregistré sous le numéro B 150329 auprès du Registre de Commerce du Luxembourg, et qui détient 90.667 parts sociales de la Société voit son siège transféré du

2, rue Joseph Hackin

1746 Luxembourg

au Luxembourg

au

46A, Avenue J.F. Kennedy,

1855 Luxembourg

au Luxembourg

à partir du 30 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2013034275/21.

(130042220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Fact Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.336.

Il résulte des résolutions prises par le actionnaire unique de la Société en date du 7 Mars 2013 que:

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur 'président' de la société avec effet au 7 Mars 2013;

- Monsieur Johan van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur 'président' démissionnaire avec effet au 7 Mars 2013 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Mars 2013.

Référence de publication: 2013034160/16.

(130041895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Fersach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.105.

Il résulte des résolutions prises par le actionnaire unique de la Société en date du 7 Mars 2013 que:

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 7 Mars 2013;

- Monsieur Johan van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 7 Mars 2013 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Mars 2013.

Référence de publication: 2013034163/16.

(130041907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 20 février 2013

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Gregory Centurione de ses fonctions de gérant de classe B avec effet au 1^{er} mars 2013.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant de classe B, Monsieur Bernhard Christian Paul Engelbrecht, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, en remplacement de Monsieur Grégory Centurione, démissionnaire.

Le mandat du gérant de classe B ainsi nommé prendra effet au 1^{er} mars 2013, et ce, pour une durée illimitée.

Le gérant de classe B aura pouvoir de signature conjointe, avec Monsieur Gilles Martin, gérant de classe A.

Le Conseil de gérance est désormais composé des membres suivants:

- Monsieur Gilles Martin, gérant de classe A, demeurant à B-1950 Kraineem, 455, Chaussée de Malines;

- Monsieur Bernhard Christian Paul Engelbrecht, gérant de classe B, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
MAZARS ATO

Référence de publication: 2013034211/22.

(130042137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

HTC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.230.

En date du 8 mars 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Martinus Cornelis Johannes Weijermans, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HTC Luxembourg SARL
Johannes Laurens de Zwart
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013034208/17.

(130041692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Groupe Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.352.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 février 2013

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme en remplacement de la société BS CONSULTING S.A., commissaire aux comptes, la société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44 906) ayant son siège social 84, Grand Rue, L-1660 Luxembourg pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2019.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013034196/17.

(130042197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Flexible Five SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.727.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2013

L'Assemblée Générale renomme:

- Henri REITER, Président;
- Jacques RECKINGER, Administrateur;
- Annette SCHROEDER, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- BDO Audit S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034167/20.

(130041805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

MRE-1BE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 172.739.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 11 mars 2013, a pris note de la démission de Monsieur Piet ROELS de ses fonctions de gérant de la société, avec effet au 11 mars 2013, et a nommé en remplacement:

- MILFIX S.à r.l., société à responsabilité limitée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS Luxembourg No B114086, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pour MRE-1BE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013034302/17.

(130041910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

FB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 88.485.

—
En date du 15 Février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Administrateur

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Nellinger Gerhard

Fonction: Commissaire

- Nomination: a&c Management Services Sarl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Franciscus Gerardus Adrianus Van den Berg

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 325, Fernando Ayarza, EC-El Quinche

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andréas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke
Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013034162/37.

(130041785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013034205/11.

(130042166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**HWB Consulting & Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HWB Accounting S.à r.l.).**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 3, Wengertswee.

R.C.S. Luxembourg B 57.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013034209/13.

(130041925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isle Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2013034212/10.

(130042260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

EG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.366.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2012

En date du 12 décembre 2012, l'Assemblée accepte la démission de Madame Corinne Evens en tant qu'Administrateur de la Société.

A cette même date, l'Assemblée décide de nommer la société Link Point S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L - 1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137193 en tant qu'Administrateur de la Société, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Par ailleurs, la Société vous informe que les adresses des Administrateurs et Administrateurs-Délégués actuels sont à modifier comme suit:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, résidant professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie L - 1511 Luxembourg
- Monsieur Gil Erez, résidant à 1, Aristobol Street, Tel Aviv, 62002, Israël

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2013034134/20.

(130042305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Crown of Bakem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.330.

En date du 25 Janvier 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Administrateur

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 25/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Nellinger Gerhard

Fonction: Commissaire aux Comptes

- Nomination: a&c Management Services Sarl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 25/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 25/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andréas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 25/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013034103/33.

(130041850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.924.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 février 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Mr. Wilder Gonzalez Penino a démissionné de son mandat d'administrateur B, avec effet au 18 de février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 février 2013.

Pour JS I.P. Holding Co.

Jorge A. Kininsberg / Dionysios E. Inglesis

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013033014/15.

(130040470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.
